

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 30/09/25 – PV N°6

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Miguel GONZALEZ, Katia GOZZO, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD

Excusés : Jean-Luc GARCIA, Vincent VANDEVILLE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

SENIORS

TIRAGES CHALLENGE BAZATAQUI et COUPE D'OCCITANIE

▫ Tirages effectué par Marc WATTELLIER

Cadrage Bazataqui : matches le 12/10/25

10 matches : 20 clubs + 6 exempts = 16 qualifiés

Rappel : pour les équipes réserves, les clubs ne pourront aligner AUCUN JOUEUR ayant participé à la dernière, l'avant dernière, ou aux deux dernières rencontres de la ou de leurs équipes supérieures.

| | |
|----------------------------|--------------------------|
| FC THUIR 2 | FC POLLESTRES |
| FC BAHU PEZILLA 2 | AS PRADES 2 |
| FC ST CYPRIEN 2 | FC BARCARES MEDITERRANEE |
| FC ILLE NEFIACH | AS MAUREILLAS |
| FC VILLELONGUE 2 | FC LE BOULOU SJPC 2 |
| CABESTANY OC 2 | FC PORT VENDRES |
| LES CHAMPIONS ST JACQUES | AJ BAS VERNET 2 |
| FC VINCA | FC BAGES VILLENEUVE 2 |
| FC BECE VALLEE DE L'AGLY 2 | FC DES APSRES |
| OL DU HAUT VALLESPIR | RF CANOHES TOULOUGES 2 |

6 Exempts : PERPIGNAN AC – ASC ST NAZAIRE – US BOMPAS – ATAC OC – ENT. FOURQUES TROUILLAS – SALEILLES OC 2

- 1/8^{ème} : le 07/12/25
- 8 matches : les 10 qualifiés du 1^{er} tour + les 6 exempts (16 équipes) = 8 qualifiés

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Coupe d'Occitanie 3ème tour : **matchs le 12/10/25**

4 matches : 8 clubs = 4 qualifiés

| | |
|-----------------------------------|----------------------|
| OCP ou ATAC OC | CANET RFC |
| RC PERPIGNAN MEDITERRANEE | SO RIVESALTES |
| AS PRADES ou FC CLAIRA ST LAURENT | ELNE FC ou CABESTANY |
| RF CANOHES TOULOUGES | SP PERPIGNAN NORD |

- 4ème et dernier tour : 26/10/25
2 matches : 4 clubs = 2 qualifiés
- **Tirage du 1^{er} tour de cadrage de la Coupe du Roussillon Séniors (15 matches : 30 équipes + 1 exempt = 16 qualifiés) et, de la Coupe d'Occitanie du 26/10/25, le mardi 07/10/25 à 16h30.**

CORRESPONDANCE

FC ILLE NEFIACH : du 26/09/25, demandant le report du match D4 P/B ILLE NEFIACH / AJ BAS VERNET du 04/10 N°54224701 avec l'accord écrit du club adverse. Cette rencontre doit se jouer **le 02/11/25 au plus tard**.

FC BAHO PEZILLA : du 10/09/25, copie de 4 demandes d'inversion de match adressées aux clubs concernés, pour inverser les matches ALLER et RETOUR (terrain occupé par le rugby) :

- du 19/10/25
 - o D2 BAHO PEZILLA / RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 2
 - o *D4 BAHO PEZILLA 2 / FC ILLE NEFIACH (accord écrit donné)*
- du 23/11/25
 - o D2 BAHO PEZILLA / BAGES VILLENEUVE
 - o D4 BAHO PEZILLA 2 / ENT. FOURQUES TROUILLAS

A défaut d'accord des clubs adverses, il est fait application de l'article 6 des épreuves officielles (c'est-à-dire inversion de ces matches).

Article 6 des épreuves officielles

Lorsque pour une cause exceptionnelle, un club se trouve amené à solliciter un changement de date, d'horaire ou une inversion de match, la demande ne pourra être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée huit (8) jours au moins avant la date de la rencontre, accompagnée de l'accord du club adverse. Le défaut de réponse du club adverse sera assimilé à un accord de ce dernier.

Par exception, toute demande, émanant du club recevant, réalisée au moins trois semaines avant la rencontre, ne nécessitera pas l'accord du club visiteur et sera soumise à l'examen de la Commission des Championnats. Le non-respect du délai susvisé entrainera le rejet de la demande par la Commission compétente.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

FC VILLELONGUE : du 29/09/25, copie de 2 demandes d'inversion de match adressées aux clubs concernés, pour inverser les matches ALLER et RETOUR (terrain occupé par le rugby) :

- du 25/01/26
 - o D1 FC VILLELONGUE / RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
 - o D4 FC VILLELONGUE 2 / ILLE NEFIACH

A défaut d'accord des clubs adverses, il sera fait application de l'article 6 des épreuves officielles dans 3 semaines (c'est-à-dire inversion de ces matches).

JEUNES

RAPPEL : Pour des raisons calendaires à respecter, la Commission se réserve le droit de reporter à un mercredi les matches qui ne pourront pas se jouer à la date fixée et ce, pour quelque raison que ce soit.

CORRESPONDANCE

US BOMPAS : du 28/09/25, disant ne pas vouloir jouer son match U17 P/B BOMPAS / THUIR N°54475219 reporté au mercredi 01/10, du fait que ses séniors s'entraînent le mercredi. L'US BOMPAS propose de jouer ce match le mardi 07/10/25.

- En conséquence, soit le FC THUIR accepte de jouer la rencontre le mardi 07/10, soit elle devra se jouer le **26/10/25 au plus tard**.

FC ILLE NEFIACH : du 30/09/25, demandant le report du match U17 P/A du 05/10/25 ILLE NEFIACH / ENT. VALLESPIR ASPRES N°54510596 au mercredi 05/11 à 17h30. Vu l'accord écrit du club adverse, la commission dit que cette rencontre doit se jouer le **26/10/25 au plus tard**.

SO RIVESALTES : du 29/09/25, demandant le report du match U15 P/D du 01/10 RIVESALTES 2 / RFCT 2 N°54481197 au 18/10/25 à 14h00 à Rivesaltes. Vu l'accord écrit du club adverse, la commission donne avis favorable (équipes 2 non concernées par la CR).

FORFAITS

CABESTANY OC : **200€** Forfait général équipe U13 Animation P/D.

FC ST CYPRIEN : **400€** Forfait général de son équipe U17 Poule B

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

FEUILLE DE MATCH INCOMPLETE

SP PERPIGNAN NORD : 30€ - feuille de match incomplète (manque nom et numéro de licence de tous les joueurs) - rencontre U13 Animation P/E du 27/09 CHAMPIONS ST JACQUES / SP PERPIGNAN NORD 2.

TABLETTE NON UTILISEE

SP PERPIGNAN NORD : 100€ - le club n'a fait aucune démarche pour utiliser la tablette pour le match U13 Animation P/E du 27/09 CHAMPIONS ST JACQUES / SP PERPIGNAN NORD 2 (seul le club recevant s'est logué pour son utilisation).

SP PERPIGNAN NORD : 100€ - le club n'a fait aucune démarche pour utiliser la tablette pour le match U12 P/B du 27/09 SALEILLES / SP PERPIGNAN NORD 2 (seul le club recevant s'est logué pour son utilisation).

ADDITIF TIRAGE COUPE DU ROUSSILLON U17

- 1er tour CR U17 du week-end des 18-19/10/25
- **Forfait général de ST CYPRIEN en U17**

10 EXEMPTS : FC CLAIRA ST LAURENT – AS PRADES – SALEILLES OC – CABESTANY OC – FC BAGES VILLENEUVE – FC ILLE NEFIACH – ENT. VALLESPIR ASPRES – ELNE FC – FC CERDAGNE – CANET RFC

FEUILLE DE MATCH PAPIER NON PARVENUE

- Après 2 rappels par mail du service administratif du district : match U12 P/B du 27/09 SALEILLES / SP PERPIGNAN NORD (tablette non utilisée - pas de feuille de match support papier).
- ▶ **La Commission inflige à SALEILLES OC l'amende inhérente de 100€ ;**
- **Informe les deux clubs que si cette feuille de match n'est pas parvenue mardi 07/10/25 au plus tard, le dossier sera transmis en Règlements et Contentieux.**

Le Président
J-C DELATRE



Le Secrétaire
Régis SANCHEZ

